

vaumatec®

vaumatec

 Werkzeugmaschinen GmbH & Co. KG
 Gewerbestraße 2
 D-89431 Bächingen

 Tél. +49 7325 9529701
 Fax +49 7325 9529704
 info@vaumatec.de

Direction : Michael Maier



Conditions de service pour l'envoi de techniciens de service

1. Tarifs horaires

Technicien de service	102,00 € / heure
Durée du trajet	65,00 € / heure

2. Suppléments

Heures supplémentaires : pour la 9 ^e et la 10 ^e heure de chaque jour ouvrable	25 %
Heures supplémentaires : à partir de la 11 ^e heure de chaque jour ouvrable	50 %
Travail de nuit de 20h00 à 06h00	50 %
Samedi	50 %
Dimanche	100 %
Jours fériés	100 %

3. Frais supplémentaires : *per diem*/hébergement

Des frais sont facturés par technicien de service et par jour ouvrable en cas de déplacement hors de notre usine :

Allemagne

Jusqu'à 7 heures	25,00 €
7-12 heures	35,00 €
Plus de 12 heures	48,00 €

Hébergement

	80,00 €
ou selon le justificatif pour les dépenses plus élevées	Selon le justificatif

Pour les voyages à l'étranger par jour (*per diem*/hébergement)

Suisse	68,00 €	120,00 €
Autriche	47,00 €	95,00 €
France	51,00 €	130,00 €

Il convient de tenir compte des conditions dans les endroits coûteux en remboursant les frais nécessaires justifiés pour le logement et les repas.

4. Frais de déplacement/voyage

Voiture personnelle/véhicule de service	0,85 €/km
Avion/train	Selon le justificatif

Le temps de déplacement et d'attente est comptabilisé comme temps de travail. Le trajet entre le logement et le site de montage est à votre charge.

5. Conditions

5.1.

Les frais seront facturés après l'achèvement des travaux. Les paiements doivent être effectués dans les 10 jours suivant la réception de la facture, sans déduction.

5.2.

À la demande de notre employé, le client est tenu de mettre à disposition – à ses frais et risques – le personnel auxiliaire, les outils et équipements, le chauffage, l'éclairage et la puissance de service généralement nécessaires pour de tels travaux, ainsi que des locaux de stockage pour les pièces de machines et les outils apportés à cet effet.

En cas de retard du montage ou de la mise en service sans faute de notre part, vous prenez en charge les frais qui en résultent, notamment le temps d'attente et les déplacements supplémentaires nécessaires des techniciens de service.

5.3.

Après l'achèvement des travaux, le client est tenu de confirmer la véracité des heures déclarées et la réception conforme de la machine en signant le certificat de travail présenté par notre technicien de service ou, le cas échéant, de nous signaler immédiatement par écrit ou par téléphone quelles exigences n'ont pas été satisfaites.

5.4.

Nos employés ne sont pas habilités à faire ou à accepter des déclarations juridiquement contraignantes en notre nom.

5.5.

Toutes les informations dont nous disposons sur le début et la durée escomptés des travaux ne sont qu'approximatives et sans engagement de notre part. Les travaux seront effectués dès que possible. Un dépassement des délais indiqués ne donne toutefois pas le droit au client de procéder à des déductions ou de réclamer des dommages et intérêts.

5.6.

À l'exclusion de toute réclamation, notre responsabilité se limite à la modification ou à la nouvelle fourniture de services n'ayant pas été correctement exécutés, et ce, à notre convenance. Nous déclinons toute responsabilité pour les défauts qui sont dus à l'intervention du client.